

Informations de base	
2025/2214(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques 2026 Subject 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	PETER-HANSEN Kira Marie (Greens/EFA)	22/09/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive BERGER Stefan (EPP) ECKE Matthias (S&D) GYŐRI Enikő (Pfe) MALAĞ Marlena (ECR) IJABS Ivars (Renew) AUBRY Manon (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	BOESELAGER Damian (Greens/EFA)	24/11/2025
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	DOMBROVSKIS Valdis	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/11/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/02/2026	Vote en commission		

02/03/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0036/2026	
10/03/2026	Débat en plénière		
11/03/2026	Décision du Parlement	T10-0075/2026	Résumé
11/03/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2214(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/10/03964

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE779.614	19/11/2025	
Amendements déposés en commission		PE781.495	17/12/2025	
Avis de la commission	BUDG	PE779.815	05/01/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0036/2026	02/03/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0075/2026	11/03/2026	Résumé

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques 2026

2025/2214(INI) - 11/03/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 392 voix pour, 219 contre et 18 abstentions, une résolution sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques 2026.

Le Semestre européen joue un rôle essentiel dans la coordination et l'alignement des politiques économiques et budgétaires des États membres, en vue de garantir la stabilité macroéconomique de l'Union économique et monétaire et de parvenir à une transition socialement équitable vers une économie durable.

Perspectives économiques pour l'Union européenne

Le Parlement relève que, selon les prévisions économiques de la Commission de l'automne 2025, le **PIB de l'Union** devrait croître de 1,4% en 2025 par rapport à 2024, et de 1,4 % en 2026. L'Union reste à la traîne par rapport aux États-Unis et à la Chine en ce qui concerne les attentes en matière de croissance. Toutefois, la **zone euro** et l'Union ont fait preuve de résilience malgré des défis importants. La croissance potentielle devrait passer de 1,5% en 2024 à 1,3% en 2027 dans l'Union, et de 1,4% à 1,2% dans la zone euro.

Le **déficit** agrégé de la zone euro devrait passer de 3,1% du PIB en 2024 à 3,2% du PIB en 2025. Sur la base des politiques actuelles, le déficit devrait augmenter pour atteindre **3,3%** du PIB en 2026. 12 États membres devraient enregistrer des déficits supérieurs à 3% du PIB en 2027 et 10 États membres font l'objet de procédures de déficit excessif. Le Parlement a invité les États membres à mener **des politiques budgétaires prudentes** en vue de préserver la viabilité de la dette publique.

L'inflation dans la zone euro a été réduite au niveau cible de la Banque centrale européenne après avoir atteint un taux record de 10,6 % en octobre 2022. Cependant, elle reste différente selon les États membres, surtout dans les pays avec des industries très énergivores. L'inflation sous-jacente et les anticipations d'inflation restent encore supérieures à la cible fixée. La hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires continue d'affecter les ménages européens, surtout les plus modestes.

Les députés sont préoccupés par **l'insuffisance des investissements publics et privés** et appellent les États membres à redoubler d'efforts pour mobiliser davantage d'investissements privés. Il est urgent d'investir dans des domaines tels que la recherche et le développement, les infrastructures et l'innovation.

Le problème de **l'accessibilité financière du logement** est identifié comme un enjeu économique et social important. Une politique industrielle cohérente est jugée essentielle pour renforcer la technologie et la résilience des chaînes d'approvisionnement. Enfin, malgré un **taux d'emploi** record, des écarts importants persistent entre les pays, notamment pour le chômage des jeunes. Il faut également prendre des mesures pour approfondir le **marché unique** en éliminant les obstacles internes.

Application de la révision du cadre de gouvernance économique de l'Union

Le Parlement souligne que, dans le cadre de gouvernance économique réformé, la **croissance des dépenses nettes** est l'indicateur opérationnel unique permettant de contrôler le respect, par les États membres, des recommandations du Conseil les concernant. Certains États membres disposent encore de moyens budgétaires limités pour financer les investissements nécessaires. La **clause dérogatoire nationale** a déjà été activée pour les dépenses de défense en tant que réponse à court terme à des événements extraordinaires échappant au contrôle d'un pays. Toutefois cette clause est destinée à des situations d'urgence temporaires et spécifiques à un pays et elle n'est pas adaptée pour répondre à des besoins structurels à long terme. Les députés soulignent qu'une **application uniforme des règles budgétaires** de l'Union est primordiale pour préserver la crédibilité du cadre de gouvernance économique, garantir l'égalité de traitement des États membres et défendre une approche cohérente et véritablement européenne.

La résolution note que les investissements publics ont sensiblement augmenté ces dernières années, principalement au moyen de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) qui prendra fin en 2026. Les États membres sont invités à **finaliser leurs plans de relance avant août 2026**.

Recommandations spécifiques par pays

Le Parlement a pris acte des engagements de la Commission d'utiliser le Semestre européen pour promouvoir la compétitivité, la stabilité, la croissance économique, la durabilité et l'équité sociale, ainsi que d'intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies et le socle européen des droits sociaux dans le Semestre européen.

Tout en soulignant l'importance des recommandations par pays en tant que pierre angulaire de la coordination des politiques économiques européennes, les députés ont constaté **l'absence de progrès** dans la mise en œuvre effective des recommandations par pays (entre 2019 et 2023, 25,1% des recommandations par pays n'ont enregistré aucun progrès ou des progrès limités). Le Parlement a invité la Commission à repenser la manière dont les recommandations par pays sont élaborées et suivies, notamment en ce qui concerne leur rôle futur dans l'accès aux fonds de l'Union. Il a rappelé sa demande de recommandations par pays moins nombreuses et plus ciblées.

Comblant le déficit d'investissement

Le Parlement a rappelé que le rapport Draghi a démontré la nécessité d'accroître les investissements publics et privés et de poursuivre des réformes ambitieuses pour stimuler la compétitivité de l'Union. Il a invité la Commission et les États membres à présenter **une stratégie** pour répondre aux besoins d'investissement au-delà de 2026.

Les députés estiment que le cadre de gouvernance économique de l'Union devrait être **complété par des instruments et des outils** au niveau de l'Union, le cas échéant, afin de réduire au minimum les coûts pour les contribuables de l'Union, de maximiser l'efficacité de la fourniture de biens publics européens et de répondre aux crises à l'échelle de l'Union, telles que la crise actuelle dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Le Parlement note que l'évolution de l'environnement géopolitique nécessite encore **plus d'unité et de solidarité entre les États membres**, en particulier lorsqu'il s'agit de tenir compte des préoccupations de l'Union en matière de sécurité. Il soutient dès lors les efforts de la Commission pour progresser vers **une approche plus coordonnée en matière de défense**.

Le Parlement avertit toutefois que les dépenses de défense sont par nature des investissements de consommation et n'augmentent pas en soi le potentiel de production d'une économie. Les dépenses de défense ne devraient donc pas être financées par une augmentation de l'émission de dette à long terme. La cohérence et la coopération entre les États membres en matière d'investissements dans le domaine de la défense doivent être accrues.